

## République Française

### Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024***

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de votants : 20

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du onze octobre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Julien HERNU.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS :** Jean-Michel DUBOIS procuration à Bernard DELELIS, Charlette GALLET, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Ludivine TAFFIN.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

### **Réf : 2024-66 / 2024-10-17-18<sup>ème</sup> : Institution et vie publique : Présentation du rapport d'activités 2023 du Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples (SIVOM) de la Communauté du Béthunois**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres que la commune a été destinataire ce vendredi 27 septembre 2024 du rapport d'activités du SIVOM de la Communauté du Béthunois pour l'année 2023, transmis par Monsieur le Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois. Ce rapport d'activités a été transmis aux élus municipaux en version dématérialisée ce vendredi 11 octobre 2024.

Ce document réglementaire retrace les actions et réalisations du SIVOM de la Communauté du Béthunois pour 2023 et doit, comme chaque année, faire l'objet d'une présentation en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2023 du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui émane de Monsieur le Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés  
Pour extrait conforme  
Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024

et de la publication le 23 octobre 2024

À Gonnehem, le  
Le Maire  
**Bernard DELELIS**